

imaginaire, et la population irlandaise échappe aujourd'hui, comme en 1843 à tout contrôle, à toute influence gouvernementale, pour n'obéir qu'aux instructions de l'association nationale. Le réseau qui unit les centres et les extrémités de l'Irlande au comité central de l'association, à Dublin, s'oppose comme une sorte de bouclier à ce que l'action du gouvernement arrive jusqu'aux populations. Sir Robert Peel pourrait se vanter d'avoir vaincu l'agitation, s'il avait enlevé à l'Irlande son association nationale, s'il avait brisé les liens qui rattachent toutes les parties du pays à la capitale, s'il avait troublé l'admirable discipline de ces héroïques populations qui, à un signal d'O'Connell, se lèvent et s'apaisent, se réunissent en meetings ou se dispersent. S'il plaisait demain au grand agitateur de convoquer, comme en 1843, des assemblées de cinq et six cent mille hommes, et de faire répéter aux échos des montagnes ses sauglantes philippiques contre l'Angleterre, il n'aurait qu'un mot à dire. Le Gouvernement n'est pas en mesure de prévenir le retour de ces grandioses démonstrations populaires, et sir Robert Peel serait plus exact si, au lieu de s'attribuer le mérite d'avoir apaisé l'Irlande, il se bornait à remercier O'Connell du peu de bruit que fait l'agitation.

Le calme de la population ne la rend pas indifférente, et la preuve, c'est que l'association n'a jamais manqué de recevoir et qu'elle reçoit régulièrement sans aucune exception, une somme moyenne qui varie de huit à dix mille francs par semaine. Dans une des dernières séances de l'association, il a été donné lecture d'une lettre de Mgr. Browne, évêque de Galway, annonçant l'envoi de seize cents francs, souscrits par le clergé de son diocèse. Mgr l'archevêque de Tuam a remis, le 1er mars, au secrétaire de l'association, trois mille francs au nom de 123 ecclésiastiques de l'archidiocèse de Tuam. Ces faits prouvent que l'esprit de 1843 est loin de sommeiller. La ville de Kilkenny vient d'ailleurs de démontrer par une manifestation éblouissante que les repealers ne sont pas à la veille d'être abattus. M. O'Connell et les compagnons de sa captivité avaient été invités à un banquet solennel par les habitants de cette antique cité. La corporation municipale, son maire en tête, s'est rendue en grand costume au devant de ses hôtes, qui ont fait leur entrée à Kilkenny accompagnés d'une magnifique procession formée des corps de métiers et des notables du pays. Le banquet a été donné dans l'église Saint-Jean, vaste édifice inachevé qui n'a pas reçu encore la consécration épiscopale. L'intérieur de cette superbe église avait été disposé pour cette fête nationale. Les inscriptions patriotiques s'entremêlaient aux guirlandes de verdure qui tapissaient ses murailles. On lisait entre autres devises : "Le Roi, les Lords et les Communes d'Irlande ont seuls le droit de donner des lois aux Irlandais." L'archevêque Mac-Hale, les évêques S. Cantwell, M. Blake, M. Kinsella, P. Kennedy, G. Solenne, Ed. Flench, C. Mac-Nally, avaient envoyé leur adhésion à cette solennité en exprimant le regret de ne pouvoir témoigner par leur présence de leur entier dévouement à la cause du rappel. La magique parole d'O'Connell s'est montrée aussi puissante que jamais à remuer les âmes.

"Oh ! s'est-il écrié, la verdure dont le printemps enrichit nos vallées annonce une moisson prochaine. Les espérances qui remplissent nos cœurs, les sentiments qui nous animent annoncent aussi pour l'Irlande une abondante moisson de liberté et de bonheur, et je vois réunis autour de moi les ouvriers qui doivent m'aider à la recueillir. Oh ! chère Irlande, terre qui m'a donné le jour, patrie de mes ancêtres, tu es le seul pays de la terre qui ait su résister à ses ennemis. Oh ! c'est une consolante chose que d'être engagé dans cette lutte nationale. Mes désirs débordent ; mon cœur bondit de joie. Je contemple la lutte de chrétiens sages et pieux, ayant horreur du crime, et qui ne voudraient pécher ni contre la loi de Dieu ni contre celle de l'homme, s'incliner ensemble devant les beautés de la révélation, et s'unir pour la liberté sur le terrain des principes du christianisme. Le jour n'est pas éloigné, l'heure approche où l'Irlande jouira des rayons bienfaisants de la liberté, où les chants d'allégresse et de bonheur retentiront dans les vallées, où l'écho des montagnes redira les joies du laboureur, où nos ports s'ouvriront au commerce du monde, où notre agriculture et nos manufactures seront en pleine prospérité ; en un mot, où notre nationalité sera proclamée, et où l'Irlande sera libre."

On se demandera peut-être quels avantages retirent les Irlandais de la fermeté de leur attitude, de l'ensemble de leur conduite, de l'énergie de leurs protestations, des sacrifices qu'ils s'imposent pour maintenir l'association nationale, et surtout des poétiques paroles d'O'Connell et des nombreuses promesses du célèbre agitateur ? Pour un grand nombre de personnes superficielles, O'Connell avait promis, dans un temps donné, le rappel de l'Union. Or, le rappel n'a pas été obtenu, d'où l'on conclut que l'Irlande n'a rien gagné, qu'elle en est pour ses démonstrations et le tapage de ses assemblées populaires.

Sir Robert Peel va répondre pour nous dans la séance des Communes du 3 avril, où il doit proposer d'élever la somme de 200,000 francs, payée annuellement au séminaire catholique de Maynooth (le Saint-Sulpice de l'Irlande), à six ou huit cent mille francs. Ce n'est là qu'une des mesures dont le Cabinet va prendre l'initiative à l'égard des catholiques irlandais ; on leur ouvrira peut-être les charges de l'Université de Dublin, ou l'on créera pour eux une université indépendante jouissant des mêmes privilèges : c'est là ce que sir Robert Peel nous apprendra dans quelques jours. Les catholiques irlandais accepteront avec joie ces nouvelles mesures, et ce sera d'autant plus facile pour eux qu'ils le peuvent sans s'obliger en retour à la moindre reconnaissance ; car ce qu'on va leur donner leur avait été enlevé autrefois. Le Ministère anglais, en se montrant libéral et juste, ne sera qu'acquitter une

très faible partie de la dette énorme que l'Angleterre a contractée envers l'Irlande. Ce sera un à-compte, un commencement de restitution ; mais très certainement sir Robert Peel ne parviendra pas à affaiblir par ce moyen l'esprit indomptable du patriotisme irlandais. Quoi qu'il en soit des espérances du Ministère anglais, peut-on douter que ce soient l'agitation et O'Connell qui aient forcé le Cabinet à entrer dans cette ligne de conciliation et de justice ? Si la grande voix d'O'Connell n'avait retenti d'une manière si formidable en 1843 et en 1844, l'Angleterre n'aurait jamais pris l'initiative des mesures importantes proposées aujourd'hui, qui ne sont après tout que des conquêtes de l'agitation. Dans un ouvrage sur l'Irlande récemment publié, l'auteur répond aux personnes qui demandent ce que fait O'Connell, en résumant les conversions arrachées depuis vingt ans à l'Angleterre par les catholiques d'Irlande à l'aide du puissant levier de l'agitation. Nous laissons parler l'auteur de cet intéressant ouvrage :

"Qu'est ce que l'émancipation de 1829, et à qui rapporter l'honneur de cette glorieuse conquête, ouvrant aux Catholiques la Chambre des Lords et celle des Communes ? C'est en vertu de l'émancipation que les catholiques peuvent entrer dans le conseil privé, dans la magistrature, dans l'armée ; c'est en vertu de cette loi qu'ils peuvent bâtir des églises somptueuses, convoquer au bruit des cloches les fidèles à la prière, etc., etc. C'est l'acte d'émancipation qui a assuré au clergé catholique la liberté dont il jouit en Angleterre, en Irlande et dans tout l'Empire. Or, tous ces avantages sont assez importants en eux-mêmes pour qu'on en tienne compte quand on demande ce qu'a fait O'Connell ; et encore nous ne parlons pas du principe de cette mesure législative qui a détruit la suprématie protestante, et assuré, dans un avenir prochain, tous les droits que revendiquent encore les Irlandais. Les agitateurs ont obtenu la réforme de l'administration municipale, qu'ils ont rendue accessible aux catholiques. Ils se sont affranchis de l'impôt qu'ils avaient à payer pour l'entretien du culte officiel, et ils ont fait réduire de moitié les évêques anglicans. Ils ont obtenu la suppression d'un grand nombre de paroisses hérétiques ; ils ont presque secoué l'odieuse obligation de payer la dime à l'Eglise enrichie des dépouilles de leurs catholiques ancêtres ; ils ont ébranlé chez eux cet établissement anglican planté par le glaive et arrosé du sang de tant de martyrs ; chaque jour la tempête de l'agitation renverse quelque un des états de ce vieil édifice. Nous signalons les faits culminants sans entrer dans une foule d'améliorations secondaires qui en découlent. Sur la question de l'instruction, les catholiques ont aussi obtenu d'importantes concessions. Considérons ensuite la position actuelle de l'Irlande, l'influence qu'elle exerce, la puissance morale que lui a donné O'Connell ; pesons les difficultés qu'elle a rencontrées dans ses luttes, tenons compte de la nature des obstacles contre lesquels elle avait à lutter, et demandons-nous ensuite si l'agitation a été infructueuse ? si la parole d'O'Connell n'a d'autre résultat que de faire vibrer l'air avec plus ou moins de charme pour l'oreille de ses auditeurs ? Vingt années ont suffi à l'Irlande pour changer sa position d'une manière aussi radicale. Il lui reste encore beaucoup à faire ; mais l'expérience du passé la guidera dans l'avenir. Les améliorations naturelles que réclame sa situation découleront avec le temps des conquêtes qu'elle s'est déjà assurées, et son exemple dira à la France ce que peut un peuple catholique avec l'unité, l'activité et la persévérance."

Univers.

#### LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE CHARTRES.

A M. LE MINISTRE DES CULTES.

Monsieur,

Votre Excellence vient de traduire devant le Conseil d'Etat le mandement publié par Mgr. le cardinal de Bonald contre quelques écrits de M. Dupin.

Je viens vous dire, Monsieur le Ministre, que je partage tous les sentiments de ce prélat, dont les hautes vertus et les lumières me sont particulièrement connues. Les raisons qu'il a exposées n'ont été combattues par un semi-officiel que par des arguments très frivoles. La pleine adhésion au premier article de 1682, sur l'inviolabilité et l'indépendance de la temporalité des Rois, article auquel je souscris sans hésiter, ainsi que Mgr. de Bonald, n'empêche pas qu'on ne puisse prendre les trois autres sur le pied d'une opinion libre. Si le Pape est infaillible, dit-on, il pourra déclarer que toutes les couronnes lui appartiennent. C'est un sophisme très aisé à détruire. Le Pape, que nous ne regardons pas comme un Dieu (suivant les révoltantes expressions de ce journal), mais comme investi par le Dieu sauveur du gouvernement et de la direction suprême des choses spirituelles, ce chef des pontifes a joui, pendant quelques siècles, d'un pouvoir très étendu sur les affaires temporelles et les grands intérêts des nations ; mais ce pouvoir avait son origine dans le consentement des Rois et des peuples, et nullement dans l'Evangile où il est écrit : *Mon royaume n'est pas de ce monde*. Jamais les Papes n'ont prétendu et ne prétendent jamais faire un article de foi de la croyance à cette sorte de pouvoir dans leur personne. Aussi, quoique dans tous les Etats catholiques, excepté en France, l'infailibilité du Souverain-Pontife soit admise (à titre d'opinion), ni les Rois ne tremblent sur leurs trônes, ni les magistrats ne réclament, ni les peuples ne s'inquiètent. L'appréhension à ce sujet est d'autant plus futile, qu'il est visible pour tous que le Pape, lors même qu'il pourrait le vouloir, serait hors d'état de s'empareur d'un seul village dans l'Europe entière.

Quant aux libertés de l'Eglise gallicane, nous les entendons dans le sens de l'abbé Fleury, le moins suspect et le plus irrécusable des écrivains sur cette matière, mais non suivant les prétentions excessives et superbes des auteurs parlementaires.